

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



REGIE EVENEMENTIELLE DE SAINT VINCENT DE PAUL - REGIE EVENEMENTIELLE DE S

ID : 040-214002834-20240402-DE2024042-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Henri BEDAT



Présenté par le Maire (1),

A Saint-Vincent-de-Paul, le 02/04/2024

Délibéré par Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2),

A Saint-Vincent-de-Paul, le 02/04/2024

Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. BEDAT Henri	
M. CONSTANTIN François	
M. DARRACQ Nicolas	
M. DEHEZ Julien	
M. ETIENNE Bernard	
M. FOURNET Cyrille	<i>de domé pourvoir à HAROUET Nathalie</i>
M. GATUINGT Patrice	<i>de domé pourvoir à SEIRAC Michel</i>
M. LABAT Benoît	<i>de domé pourvoir à VILATON Pascal</i>
M. LAHONTAN Jean-Jacques	
M. LARROQUE Claude	
M. MARIMPOUY Jean-Gabriel	
M. SEIRACQ Michel	
M. VILATON Pascal	
Mme BIARNES Karine	<i>Barnes</i>
Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie	
Mme CAZENAVE Sandrine	
Mme CHAUPRADE Isabelle	
Mme EDE Amandine	<i>A35</i>
Mme HOURQUET Nathalie	

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240402-DE2024042-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme LABUXIÈRE Corinne	<i>à domo' formation à L'ROQUE Claude</i>	
Mme LAGRASSE Marie-Laure	<i>à domo' formation à BÉZIN-RIGNÉ Sylvie</i>	
Mme MESPLÈDE Audrey	<i>à domo' formation à BÉZIN Marie</i>	
Mme WLUSEK Pierrette		

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Vincent-de-Paul, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.